128891 - Comment la confiance en Allah se traduit-elle chez les commerçants

question

Je désire connaître la manifestation de la confiance en Allah chez les commerçants.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Faire preuve d'avoir confiance en Allah dans l'ensemble des affaires du musulan est un des signes de la solidité de sa foi.Cela se manifeste en particulier dans la recherche des biens. Sous ce rapport, Abou Hatim ibn Hibban (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « l'homme raisonnable doit faire confiance à Celui S'est chargé d'assurer les moyens de substance (à tous). Cette confiance est le fils conducteur de la foi; le fils qui réunit les perles du colier. Il est le corollaire du Tawhiid, la cause de l'exclusion de la pauvreté et la présence du confort.Chaquefois que quelqu'un enracine la confiance en Allah, l'Auguste, le Très-haut en son coeur,Allah, par le biais de la prise en charge des moyens de substance qu'Il garantie (à tous) devient pour le concerné plus sûr et ne le confie pas à Ses fidèles serviteurs mais lui apporte sa substance là où il ne s'aatend pas.

Mansour ibn Muhammad al-Karizi m'a lu (ce poème):

Confie -toi au Clément en tout besoin

que tu cherches à satisfaire car Allah juge et decrète

Chaquefois que le Propriétaire du Trône veut décider une chose pour Son fidèle serviteur

La décision s'applique à lui car il n'a pas d'autre choix

L’homme peut périr là où il se croit en sécurité

et se sauver là il éprouve la peur

Extrait de Rawdhatou al-uqalaa wa nouzhatoul foudhalaa,p.153-154

S’agissant de la manière dont la confiance en Allah se traduit dans le commerce, le fidèle croyant doit faire attention à ce qui suit:

A-il doit croire qu’Allah a réparti les moyens de substance entre Ses créatures et les a quantifiés depuis l’Eternité.Sous ce rapport, Abou Hatim ibn Hibban (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «l’homme raisonnable sait que les moyens de substance sont déjà réglés.L’Auguste et Fidèle s’est chargé de la répartition des moyens de substance à Ses serviteurs au moment où ils en ont besoin.Oeuvrer pour recevoir ce qu’Il nous a garanti et pris en charge ne cadre pas avec les moeurs des gens fermes, à moins que malgré leurs efforts , ils croient fermement que même sans aucun effort, ils recevraient leurs parts des moyens de substance là où ils ne s’y attendent pas. »
Extrait de Rawdhatou al-uqalaa wa nouzhatoul foudhalaa,p.155

B-rompre tout rapport entre l’obtention de ses moyens de substance et l’intervention d’un autre qu’Allah le Très-haut.

Abou Hatim ibn Hibban (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «avoir confiance en Allah c’est couper les rapports dans le sens de refuser l’efficacité de ceux à entretenir avec les créatures et se contenter de manifester son besoin de Celui qui change les conditions (de vie).Il se peut qu’on baigne dans l’aisance mondaine tout en ayant une vraie confiance en Allah. C’est le cas de celui qui ne fait pas la distinction entre la présence et l’absence des biens matériels puisqu’il remercie Allah quand il en trouve et reste satisfait quand il n’en trouve pas.Il se peut aussi que l’on ne possède rien et ne dispose d’aucun moyen pour avoir quoi que ce soit alors qu’on n’a pas confiance en Allah. C’est le cas de celui qui préfère jouir des biens plutôt que d’en être dépourvu.Quand il n’en a pas, il n’est pas satisfait, et quand il en a, il ne remercie pas Allah. »
Extrait de Rawdhatou al-uqalaa wa nouzhatoul foudhalaa,p.156

C-chercher les moyens de substance tout en dépendant d'Allah le Très-haut et en utilisant les moyens appropriés et en fournissant les efforts requis.Voici ce qui prouve que la confiance implique l'usage des moyens: Abou Tamim al-Djaychani dit: « j'ai entendu Omar dire: j'ai entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire: « si vous aviez confiance en Allah comme cela se doit, Il vous apporterait votre substance comme Il le fait pour les oiseaux; ils partent au matin affamés et rentrent bien rassatiés.» (Rapporté par at-Tirmidhi (2344) et par Ibn Madjah (4164) et jugé authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi.

Ibn Kathir (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « l'usage des moyens de recherche de la substance n'est pas incompatible avec la confiance en Allah. Il cite le hadith: « si vous aviez confiance en Allah comme cela se doit…. » il y parle du départ matinal et du retour au soir dans le cadre de la recherche de la substance en dépit de leur confiance en Allah le Puissant et Majestueux, Celui qui facilite, rend disponible et prépare la cause. » Tasfir d'Ibn Kathir (8/179)

Cheikh al-islam,Ibn Taymiyyah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « le fidèle doit dépendre rééellement d'Allah et d'une cause quelconque. Allah lui facilite les causes qui conviennent aux affaires de sa vie d'ici-bas et celles de l'au-delà. » Receuil des avis juridiques consultatifs (8/528)

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « la confiance comprend deux choses: la première est que la dépendance d'Allah et la croyance que c'est Lui qui détermine les causes et que Son decret s'applique et qu'Il a tout décrété et ecrit. » La deuxième chose consiste dans l'usage des moyens. L'abandon de ceux-ci n'a rien à voir avec la confiance. Bien au contraire, la vraie confiance consiste à réunir les deux . Agir autrement, c'est s'opposer aussi bien à la loi qu'à la raison. » Avis juridiques consultatifs du Cheikh Ibn Baz (4/427) Voir le reste des propos des deux imams et d'autres détails relatifs au sujet dans la réponse donnée à la question n° 118262.

D-avoir une bonne opinion d'Allah le Très-haut, se refugier auprès de Lui à l'aide de l'invocation, de la demande et de la sollicitation. À ce propos, cheikh al-Islam dit: « il convient que celui qui se préoccupe de sa substance se refugie auprès d'Allah et L'invoque car le Transcendant a dit

d’après ce que Son Prophète (bénédicton et salut soient sur lui) nous a transmis: « vous êtes tous affamés, exception faite de ceux que j’ai nourris. Demandez-moi la nourritue, Je vous l’apporte.Ô mes serviteurs! Vous êtes tous nus à moins que Je ne vous habille. Demandez moi de vous habiller, je le fais.» (rapporté par Mouslim) .

Allah le sait mieux.